



Cajarc, le 14 avril 2026

Le Principal

aux

Représentants légaux des élèves de 3^e
Elèves de 3^e

Orientation post-3^e - phase définitive : IMPORTANT

Madame, Monsieur,

Nous entrons dans la phase de saisie des vœux définitifs. Vous trouverez ci-dessous des informations essentielles au bon déroulement de cette étape du processus d'orientation.

Nous vous remercions par avance pour votre lecture exhaustive et attentive des informations et consignes suivantes

Les annexes nécessaires (formulaires etc...) vous seront adressées par mail ENT. Elles seront également accessibles à la Une de l'ENT rubrique Infos 3^{ème}

Le Principal

Téléphone
0565406669
Fax
0565407179
Mél.

0460001b@ac-toulouse.fr

226 av G .Pompidou
46160 Cajarc

- **Du 03 avril au 04 mai** Période de consultation de l'offre complète de formation sur la plateforme Educonnect (<https://educonnect.education.gouv.fr>) avec vos codes. Compte Educonnect – Mes Services – Rubrique Affectation
- **Du 04 mai au 26 mai : période de saisie des vœux définitifs par les familles**
Vous formulez vos vœux. Sur votre compte Educonnect – Mes Services – rubrique Orientation
N'hésitez pas à consulter la page Orientation et Affectation en classe de 3^{ème} (<https://www.education.gouv.fr/l-orientation-en-3e-et-l-affectation-en-lycee-9257>).
Un guide vidéo de saisie se trouve à votre disposition
Important : la saisie des vœux ne peut se faire que si vous avez accusé réception de l'avis du conseil de classe du 2^{ème} trimestre
- **Résultats : le 30 juin**. Inscription en lycée obligatoire dans les 3 jours ouvrés et selon le calendrier déterminé par l'établissement d'accueil, sous peine de perdre le bénéfice de son affectation.
- **Les vœux :**
 - **important - détermination du lycée de secteur :**
Le lycée de secteur est déterminé par l'adresse de domiciliation de l'élève. Son affichage est automatisé en accédant à l'application. Il faut donc vérifier si l'adresse est correcte. Une attention particulière doit être portée à cette adresse. En cas d'erreur, le lycée d'affectation peut refuser l'inscription en voie générale au motif que l'élève ne relève pas du secteur.
Pour tout changement, fournir **obligatoirement les justificatifs du nouveau domicile au nom du responsable légal (pas de tiers)** dès à présent et avant le 13 mai au secrétariat. Pas de changement d'adresse sans justificatif à l'appui.
Parents séparés : résidence déterminée par ordonnance du JAF ou, si pas de jugement, accord manuscrit formel par courrier signé par les deux parents.
Un justificatif recevable est un document portant le nom des représentants légaux (ORDONNANCE JAF, CAF, EDF, IMPOTS par exemple).
 - 1 vœu = 1 formation + 1 statut (scolaire ou apprentissage) + 1 établissement
 - jusqu'à 15 vœux dont 10 maximum dans l'académie de Toulouse et 5 maximum hors académie, le cas échéant
 - **à saisir dans votre ordre de préférence : dans tous les cas, l'application favorise l'affectation sur le vœu de rang le mieux classé.** Le rang des vœux est donc très important. En cas de vœux mixtes, voie pro et voie générale, il faut saisir les vœux pro en priorité.
 - **à saisir dans leur intégralité dans Educonnect** que ce soit pour le public, le privé, Education Nationale ou Ministère de l'Agriculture ou encore apprentissage

- **Le redoublement :**

Ce n'est pas une voie d'orientation. Le redoublement ne peut constituer un choix d'orientation. Le vœu « redoublement » n'existe pas dans Educonnect Orientation. C'est l'établissement qui le saisit.

- Le redoublement peut être décidé par le chef d'établissement et l'équipe pédagogique en fin d'année lorsque l'élève rencontre des difficultés importantes d'apprentissage.
- Le redoublement / maintien de l'élève en 3^{ème} peut être demandé pour la durée d'une seule année lorsque la famille n'obtient pas satisfaction pour les voies d'orientation demandées.

- **Les vœux en 2nde professionnelle (2PRO) ou 1ère année de CAP (1CAP) :**

Les formations sont en capacité d'accueil limitée. L'affectation se fait à partir des dossiers des élèves qui demandent la même orientation. Vous n'êtes pas assurés d'obtenir votre vœu 1. Je vous engage par conséquent à saisir plusieurs vœux.

En cas de double décision d'orientation par le conseil de classe, avec vœux mixtes voie pro + voie générale, saisissez la voie pro AVANT la voie générale. Si le vœu voie pro est saisi après le vœu 2GT de secteur, il ne sera pas traité par l'application.

Bac Pro Métiers de la sécurité : procédure spécifique de recrutement (cf. PJ mail ENT)

Ce bac pro nécessite des aptitudes et qualités particulières, notamment physiques. Il convient de consulter les sites ENT des lycées assurant cette formation (Aubin notamment : <https://lycee-metiers-aubin.mon-ent-occitanie.fr/formations/2de-1ere-tle-bac-pro-metiers-de-la-securite-ms/>) et les documents envoyés par mail ENT. L'élève sera convoqué pour un ou plusieurs entretiens préalables au collège afin que l'équipe puisse se prononcer sur la pertinence de sa candidature via un bonus significatif. L'élève se fera donc connaître auprès de son professeur principal dès à présent et avant le 05 mai.

Bac Pro Conduite et Gestion d'une Entreprise secteur Canin Félin et Technicien Conseil Vente en Animalerie ai LGTA La Vinadie FIGEAC

Ces formations demandent des aptitudes physiques particulières. Les familles doivent se rapprocher de l'établissement : 05 65 34 25 91

Bac Pro Conduite et Gestion de l'Entreprise Hippique (famille de métiers « Productions »)

Les élèves doivent avoir atteint un niveau équivalent à la possession du Galop 4 ou 5. La recevabilité des candidatures sera étudiée par le lycée d'accueil qui délivrera une attestation. Une demande préalable d'inscription pour la passation des tests doit être effectuée auprès du LPA demandé.

La Cazotte : <https://la-cazotte.educagri.fr/lycee-formation-scolaire/bac-pro-cgeh-hippique>

Tests 11 avril et 06 mai – Fiches en PJ mail ENT

Mirande : <https://mirande-riscle.mon-ent-occitanie.fr/epl-mirande-riscle/informations-administratives/mini-stage-et-tests-hippiques-30539.htm>

Tests 11 mars, 3 et 17 avril, 6 mai – Fiches en PJ mail ENT

- **Les vœux en 2nde Générale et Technologique (2GT) :**

En 2nde générale, le nombre de places dans votre lycée de secteur (déterminé à partir de votre lieu de résidence) n'est pas limité.

En revanche, votre accueil ne pourra y être assuré qu'à la seule condition que vous ayez bien vérifié que ce lycée apparaît à l'entrée sur l'application.

Par conséquent, quels que soient les établissements hors secteur (dérogation) ou les enseignements contingentés demandés (dossiers Bachibac, Création Culture et Design, EATDD, langues rares par exemple), **il vous est très fortement conseillé d'inscrire votre lycée de secteur en dernier vœu afin de vous assurer une affectation en cas de suite défavorable aux demandes.**

Dérogations : demandes complètes avant le 13 mai

Si vous optez pour un autre lycée que celui de secteur (sans recrutement particulier), il vous faut demander une dérogation. Le formulaire est en téléchargement sur l'ENT. (Dérogation 2GT Lot). La demande et les pièces justificatives obligatoires à fournir devront être retournés au collège (secrétariat ou professeur principal) avant le 13 mai.

Dérogations, important:

*« *vœu hors académie* » pour les élèves demandant une affectation 2GT hors académie de Toulouse, après saisie du ou des vœux dans Educonnect – Mes services – Orientation, compléter la demande de dérogation spécifique « Dérogation 2GT HORS DPT ou HORS ACADEMIE » (*à venir – indisponible sur l'ENT*)

*« *vœu hors département* » pour les élèves demandant une affectation 2GT hors département du Lot, compléter la demande de dérogation spécifique « Dérogation 2GT HORS DPT ou HORS ACADEMIE » (*à venir – indisponible sur l'ENT*)

*« *vœu priorisé SI-CIT-SL– biotechnologie* » pour les élèves demandant l'option et ne relevant pas du secteur de recrutement, deux imprimés à compléter : procédure de dérogation en lycée Dérogation 2GT Lot + demande de Vœu priorisé SI-CIT-SL – Biotechnologie (*à venir – indisponible sur l'ENT*)

Les sections sportives* sont des dispositifs proposés par les établissements scolaires pour offrir aux élèves la possibilité de bénéficier d'un volume horaire de pratique supplémentaire tout en poursuivant une scolarité ordinaire. **Le recrutement se fait donc dans le cadre de la carte scolaire. En cas de demande de dérogation, le critère est parcours particulier. Il faudra fournir la preuve d'admission. La réussite aux tests de sélection ou la confirmation d'admission en section n'entraînent cependant pas une affectation dérogatoire d'office.

Les sections euro* sont des dispositifs pédagogiques internes proposés par les établissements pour les élèves désireux d'approfondir leur maîtrise d'une langue vivante. **Les inscriptions sont gérées par ces établissements dans le cadre de la carte scolaire. Les sections euros ne constituent pas un motif de dérogation pour parcours particulier. Vous cochez les motifs dont vous relevez + autre motif et joignez une lettre explicative.

*Pour *Bachibac*, pas de demande de dérogation mais un dossier spécifique.

Section Euro Anglais - section sportive APPN et 2nde Mini-entreprise Lycée Champollion

Référez-vous aux fiches explicatives. Votre demande complète devra être parvenue uniquement en format numérique au Lycée Champollion **avant le 11 mai pour la 2nde Mini-entreprise et la section APPN, le 18 mai pour la section euro.**

Attention section euro : une partie est à compléter par le professeur d'anglais – donnez votre fiche dès à présent au professeur pour complétude. Convocation à un entretien le 27 mai à Figeac.

C'est à vous d'effectuer les démarches nécessaires en renvoyant votre dossier au 04600010l@ac-toulouse.fr.

Résultats le 26 mai pour la section APPN ou 2nde Mini-entreprise, le 1^{er} juin pour la section euro.

Sections euros (AGL et ESP) et Bachibac Lycée Clément Marot

Le dossier *Bachibac* doit être complété et transmis au lycée par le collège pour le 27 mai. Toute une partie pédagogique concerne l'équipe. Vous constituerez donc votre dossier suffisamment en amont et le remettrez au PP pour le 05 mai. Le secrétariat enverra les candidatures le 22 mai (le 25 mai étant férié). Le professeur de langue peut vous aider dans la rédaction de la lettre de motivation.

Bachibac est un vœu spécifique dans votre saisie Educonnect. Veillez à le saisir correctement.

Le dossier *Section Euro* (Anglais ou Espagnol) doit être complété et remis au professeur de langue ou PP pour le 18 mai.

Section euro Anglais G. Monnerville : demande complète pour le 05 mai

Le dossier doit être complété et transmis au lycée par le collège pour le 27 mai. Toute une partie pédagogique concerne l'équipe. Vous constituerez donc votre dossier suffisamment en amont et le remettrez au PP pour le 05 mai. Le secrétariat enverra les candidatures le 22 mai (le 25 mai étant férié). Le professeur de langue peut vous aider dans la rédaction de la lettre de motivation.

Section sportive basket Clément Marot

Les dossiers étaient disponibles sur l'Ent du lycée et devaient être renvoyés par les familles pour le 10 avril. Les tests sportifs de sélection ont eu lieu le 15 avril.

Section sportive rugby G. Monnerville coupon à renvoyer pour le 13 mai

Les tests sportifs de sélection auront lieu le 20 mai de 9h à 16h. Le coupon de confirmation doit être renvoyé avant le 13 mai à secretariat-eleves.0460493L@ac-toulouse.fr (cf. page 7 du dossier)

Pour les autres sections, options particulières etc, rendez-vous sur les sites ENT des lycées et accomplissez les démarches nécessaires rapidement auprès du collège (complétude des avis équipe pédagogique) et de l'établissement demandé (retour des dossiers complets).

Les vœux en établissement privé et/ou du Ministère de l'Agriculture :

C'est à la famille de prendre directement contact avec le lycée et d'effectuer les démarches nécessaires préalablement à la saisie des vœux. Si ce n'est déjà fait, prenez attache auprès de l'établissement sans tarder.

L'ordre des vœux est important. Si un vœu 2GT en privé est saisi après le lycée public de secteur, il ne sera pas étudié par l'application. Ce vœu vers le privé doit être positionné avant. Le lycée devra vous confirmer son accord.

Les vœux en apprentissage :

La famille prend contact avec un employeur et le CFA d'accueil. Vous veillerez à saisir la demande sous statut d'apprenti et à indiquer l'état d'avancement de signature du contrat.

Les vœux hors académie :

Signalez-vous auprès du professeur principal et/ou du secrétariat afin d'effectuer les démarches nécessaires. En parallèle, saisissez votre vœu dans Educonnect dès le 04 mai.

Rappel : pour les candidatures 2GT, complétez une demande de dérogation Admission en 2^{nde} dans une autre académie avant le 13 mai.

Les internats d'excellence : retour du dossier complet pour le 04 mai au PP ou au secrétariat

<https://www.ac-toulouse.fr/vivre-sa-scolarite-dans-un-internat-d-excellence-127486>

La famille constitue un dossier qui rassemble les éléments permettant un traitement des demandes sur la base de la motivation de l'élève et de sa famille, de critères familiaux, géographiques, pédagogiques et sociaux. Les élèves peuvent formuler plusieurs vœux.

En cas de difficultés, le professeur principal peut vous accompagner dans la rédaction des courriers.

Dans tous les cas, l'admission en internat se fait sous réserve de la décision d'orientation. Le jeune et sa famille sont invités à formuler des vœux diversifiés dans l'établissement porteur de l'internat. La famille remettra le dossier de candidature renseigné (volet élève, lettre de motivation, bulletins etc...) au plus tard le 04 mai.

Candidature :

- La famille complète le dossier de candidature à l'Internat d'excellence : il se compose du « volet élève » renseignant le projet motivé de l'élève et des pièces pertinentes pour étayer le dossier – fournir les bulletins 2024/2025 + 2025/2026. **En cas de séparation des parents, la signature des deux représentants légaux est requise sur le volet élève.** Un enseignant peut accompagner la famille dans la constitution du dossier.

- La famille remet à l'établissement scolaire de son enfant le dossier de candidature renseigné avec ses pièces jointes le 04 mai 2026.

- Le Chef d'établissement d'origine complète le « volet établissement d'origine »

- L'établissement d'origine transmet le dossier complet à la DSDEN du département demandé et aux lycées d'accueil demandés au plus tard le lundi 11 mai 2026.

Chaque candidature fait ensuite l'objet d'une étude attentive afin d'identifier les profils en adéquation avec les valeurs et les ambitions des Internats d'Excellence.

Calendrier :

- Remise par la famille du dossier de candidature au collège : 04 mai 2026

- Transmission du dossier complet par le collège à la DSDEN du département concerné, à l'établissement souhaité : 11 mai 2026 dernier délai

- Information de la famille par l'établissement d'origine : 30 juin 2026 (en même temps que l'affectation)

Je vous invite à constituer les dossiers nécessaires (Bachibac, section euro, dérogation etc...) dès à présent.

De même, il sera important de procéder aux opérations de saisie le plus tôt possible **dès le 04 mai** afin d'éviter au maximum les difficultés techniques, administratives et permettre un dialogue avec l'équipe pédagogique.

Pour tout cas particulier, l'élève doit se faire connaître dès à présent auprès de son professeur principal. Cela permettra d'être alerté suffisamment tôt et d'effectuer l'ensemble de démarches nécessaires dans les délais impartis propres à chaque académie, à chaque département.

En cas de difficulté de connexion, vous pouvez accomplir les démarches au collège où un ordinateur sera mis à votre disposition et, si besoin, une aide pour réaliser la saisie.

Les professeurs principaux, le personnel administratif et moi-même restons à votre disposition pour vous accompagner durant cette phase.

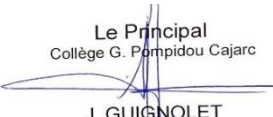
Résultats de l'affectation le 30 juin 2026. Vous devrez alors procéder à l'inscription en lycée dans les délais impartis dans les 3 jours ouvrés suivants.

Important :

L'admission en lycée ne garantit pas de place en option (enseignement facultatif non dérogatoire) ou en internat.

La notification d'affectation dans un lycée ne vaut pas inscription. A réception du document, vous devrez procéder à l'inscription auprès du lycée d'affectation pour ne pas perdre le bénéfice de l'affectation.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes meilleures salutations.

Le Principal
Collège G. Pompidou Cajarc

J. GUIGNOLET

Calendrier non exhaustif

DATES	ORIENTATION-AFFECTATION
Du 03 avril au 04 mai	Consultation de l'offre de formation
Du 04 au 26 mai	Saisie des vœux par les familles
Le 30 juin	Résultats de l'affectation
Dès le 30 juin	Inscriptions en lycée selon le calendrier de l'établissement

DATES et DELAIS DOSSIERS	Dépôt au collège (PP ou secrétariat) ou Envoi aux établissements par les familles → (*)
Depuis janvier et dès à présent si pas accompli	Contact avec les établissements privés et ou agricoles
Dès à présent et avant le 13 mai	Demande de changement d'adresse de domicile : uniquement sur justificatif recevable et sur courrier co-signé des deux parents. Sinon, pas de modification.
04 mai	Internats d'excellence
05 mai	Candidature Bac Pro Métiers de la Sécurité Bachibac C. Marot Section euro G. Monnerville
13 mai	Dérogations (entrée en 2GT Lot – sortie département – sortie académie – vœu priorisé) Candidature section Rugby – Lycée G. Monnerville (*)
18 mai	Section euro Anglais – Lycée Champollion (*) Sections euro Anglais ou Espagnol – Lycée C. Marot
26 mai	Section APPN et 2 nd e Mini Entreprise – Lycée Champollion (*)

Une de l'ENT rubrique Infos 3^{ème} et sur votre messagerie ENT, en téléchargement :

- Guides orientation et affectation - liens tutoriel vidéo de saisie
- Demandes de dérogation (dérogation 2GT LOT –*et prochainement* : dérogation hors département ou vers une autre académie – vœu priorisé SI-CIT-SL– biotechnologie)
- Bachibac C. Marot
- Sections euro C. Marot
- Section euro, section sportive APPN, Mini entreprise – Champollion
- Section Rugby G. Monnerville
- Métiers de la sécurité
- Bac Pro CGEH La Cazotte et Mirande
- Dossier Internats d'excellence